

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
OCCITANIE POUR LA REHABILITATION DE LA TOITURE DU MARCHÉ COUVERT –
PHASE ETUDES**

Se substitue à la décision n° 2024-129 à compter du 16 juillet 2025

MP N° 2025 - 145

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la nécessité de réhabiliter la toiture du marché notamment le remplacement des sous-faces en bois avec traitement, la dépose couverture, la mise en œuvre d'une couverture en zinc à joints pincés avec réfection des chéneaux de récupération d'eau.

Considérant que la région Occitanie peut accorder à la commune une subvention pour la phase étude de ce projet,

Considérant que le montant des études est estimé à 40 618 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de la région Occitanie.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier de la Région Occitanie, pour un montant estimatif des études de 40 618 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
ETUDES	40 618,00 €	48 741,60 €
Total	40 618,00 €	48 741,60 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Région Occitanie (jusqu'au DCE inclus)	21,19%	8 607,00
Commune	78,81%	32 010,00
TOTAL	100,00%	40 618,00 €

ARTICLE 2– FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, 16 juillet 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ